



DPM d'El Jadida

Région du
GRAND CASABLANCA - SETTAT

Département de La Pêche
Maritime

DELEGATION DES PÊCHES MARITIMES D'EL JADIDA / JORF LASFAR

RAPPORT D'ACTIVITE



ANNEE 2016

INTRODUCTION

La circonscription maritime d'El Jadida s'étend sur une longueur d'environ 150 km sur la côte atlantique, limitée par le centre de pêche de Sidi Rahal au nord et celui d'Oualidia (Province de Sidi Bennour) au sud.

La position stratégique de cette circonscription sur l'océan atlantique, lui confère un atout pour le développement de diverses activités de pêche. En effet, cette zone économique bénéficie, en plus du port d'El Jadida (pêche et plaisance), d'un des plus grands ports de l'Afrique, celui de Jorf Lasfar, à vocation de commerce et de pêche ainsi que de deux PDA : de Sidi Abed et de Lahdida.

PORT DE PECHE D'EL JADIDA

A- LOCALISATION

1- Situation géographique :

Le port d'El Jadida est à vocation de pêche et de plaisance. Il est situé dans la ville d'El Jadida à la position : latitude nord 33° 15' 32" N et longitude ouest 8° 29' 48" O.

2- Superficie de Terres Pleins :

Superficie totale de 45 000 m² viabilisés en eau potable et en électricité.
Réseau d'assainissement absent au niveau du quai N° 3 et la cale de halage.

3- Bassins du port :

Le plan d'eau est d'environ 7.5 ha destiné à la pêche

4- Balisage :

Deux feux de balisage d'entrée de port vert et rouge respectivement sur les jetées nord et sud.
Une bouée verte de balisage à l'entrée du port mise en service le 03 mars 2016.

B- INFRASTRUCTURE

1- Ouvrages de protection :

Ces ouvrages ont une longueur de 1 160 ml. Ils concernent 2 jetées : l'une de 560 m au nord et l'autre de 600 m au sud.

2- Ouvrages d'accostage :

Ils comprennent 535 ml de quais. Ils regroupent :

- Quai de l'avant-port d'une longueur de 75 m draguée à 6 m ;
- Une darse bordée sur 3 cotés de 460 m ;
- Ces quais sont destinés à la pêche et la plaisance

3- Moyens de mise à sec :

Le port dispose d'un plan incliné à 5 % installé dans l'ancienne darse permettant la mise à sec des petites unités de pêche : calle de halage (70 m x 30 m), slip-way (20 m x 22 m), cabestan (30 CV), élévateur, chariot de hissage et remorques

C- SUPERSTRUCTURES

- ✚ 01 halle aux poissons d'une superficie de 400 m².
- ✚ 01 unité de gestion des caisses normalisées en plastiques.
- ✚ 12 magasins pour les mareyeurs.
- ✚ 198 magasins pour les armateurs de la pêche artisanale.
- ✚ 40 magasins pour les armateurs de la pêche côtière.
- ✚ 01 chantier naval de construction et de réparation de navires de pêche.
- ✚ 03 ateliers artisanaux de construction et de réparation de navires de pêche (dont 1 est inactif).
- ✚ 01 fabrique de glace de capacité totale de 50 t/jour.
- ✚ 02 stations de carburant pour l'essence et pour le gas-oil.
- ✚ 01 antenne médicale d'une superficie de 77 m².
- ✚ 01 espace de formation d'une superficie de 390 m².
- ✚ 01 salle des épaves d'une superficie de 198 m².
- ✚ 01 centre de sécurité d'une superficie de 105 m².
- ✚ 01 Capitainerie

PORT DE PECHE DE JORF LASFAR

A- LOCALISATION

1- Situation géographique :

Le port de Jorf Lasfar est à vocation de commerce et de pêche. Il se situe à 17 Km au sud ouest d'El Jadida à la position : latitude nord 33° 07' 39" N et longitude ouest 08° 48' 47" O.

2- Superficie de Terres Pleins :

Superficie totale de 110 ha viabilisés en eau potable et en électricité. Elle est équipée par des évacuations des eaux pluviales et des fosses septiques. La superficie destinée à la pêche est de 1.4 ha.

3- Bassins du port :

Le plan d'eau est d'environ 190 ha. Le bassin de la pêche est de 3 ha.

4- Balisage :

Tableau 1 : Balisage au port de Jorf Lasfar

Nom de l'établissement	Caractéristique du feu			Position géographique		Marque
	Couleur	Rythme	Portée lumineuse	Latitude nord	Longitude ouest	
Phare de Sidi Bouafi (51 m)	Blanc	Un éclat 5 sec	29 MM	33° 15' 10"	8° 31' 08"	Phare d'atterrissage pour le port d'El Jadida
Phare de Cap blanc (Jorf Lasfar) 17 m	Blanc rouge	1 occultation 6 sec	9 MM 6 MM	33° 09' 50"	8° 37' 38"	Phare de jalonnement
Bouée JL2	Blanc rouge	Un éclat 10 sec	8 MM	33° 07' 12"	8° 39' 24"	Bouée d'entrée au port
Feu du musoir de la jetée principale	rouge	Scintillant rapide 0,4 sec	8 MM	33° 07' 39"	8° 38' 48"	Feu de la passe d'entrée au port
Feu de l'épi	Rouge	2 éclats 6 sec	6 MM	33° 07' 48"	8° 38' 36"	Feu de bâbord
Feu de la contre digue	Vert	Iso phase 4 sec	6 MM	33° 07' 42"	8° 38' 42"	Feu de la passe d'entrée au port
Feu du guidage	Rouge blanc vert	3 éclats 6 sec	6 MM	33° 08' 92"	8° 37' 04"	Feu de chenal
Balisage des Ducs d'albe d'amarrage	Bleu	Feu fixe	2 MM	Postes à quai 2;3; (4-5);(6-7)		Signalisation des Ducs d'albe d'amarrage

B- INFRASTRUCTURE

1- Ouvrages de protection :

Ces ouvrages ont une longueur de 4 450 ml. Ils concernent une digue principale de 3 200 ml et une contre digue de 1 250 ml. La jetée de protection du bassin de la pêche est de 310 ml.

2- Ouvrages d'accostage :

Ils comprennent 2 256 ml de quais et regroupent :

- Port de commerce : Quai d'une longueur de 1 921 ml ;
- Port de pêche : Quai d'une longueur de 157 ml ;
- Quai de servitude d'une longueur de 215 ml.

C- SUPERSTRUCTURES

- ✚ 01 halle aux poissons d'une superficie de 600 m².
- ✚ 04 magasins pour les mareyeurs.
- ✚ 01 chantier industriel de construction et de réparation de navires de pêche (inactif).
- ✚ 01 fabrique de glace de capacité totale de 40 t/jour.
- ✚ 02 stations de carburant pour l'essence et le gas-oil (dont une est fermée).

PDA DE LAHDIDA

A- LOCALISATION

1- Situation géographique :

Le PDA de Lahdida est situé à 40 Km au nord est d'El Jadida à la position : latitude nord 33° 24' 27,56" N et longitude ouest 08° 08' 55,55" O.

2- Superficie de Terres Pleins :

Superficie totale de 3 500 m² viabilisés en électricité et alimentés en eau des puits. Elle est équipée par des évacuations des eaux pluviales et des fosses septiques.

B- INFRASTRUCTURE

Le PDA ne dispose d'aucune infrastructure de protection ou d'accostage.

C- SUPERSTRUCTURES

- ✚ 01 halle aux poissons d'une superficie de 140 m²
- ✚ 40 magasins pour les pêcheurs d'une superficie de totale de 360 m²
- ✚ 01 bloc administrative d'une superficie de 150 m²
- ✚ 01 chambre froide d'une superficie de 25 m²
- ✚ 01 salle de prière d'une superficie de 42 m²
- ✚ 02 blocs sanitaires d'une superficie de 12 m²
- ✚ 01 distributeur du carburant d'une superficie de 28 m²
- ✚ 01 groupe électrogène de 18 m²
- ✚ 01 atelier mécanique d'une superficie de 18 m²
- ✚ 01 poste de garde de 20 m²
- ✚ 01 château d'eau d'un volume de 27 m³ lié à un puits

PDA DE SIDI ABED

A- LOCALISATION

1- Situation géographique :

Le PDA de Sidi Abed est situé à 29 Km au sud ouest d'El Jadida à la position : latitude nord 33° 03' 20,6" N et longitude ouest 08° 41' 11,7" O.

2- Superficie de Terres Pleins :

Superficie totale de 13 635 m² viabilisés en électricité et alimentés en eau des puits. Elle est équipée par des évacuations des eaux pluviales et des fosses septiques.

B- INFRASTRUCTURE

Le PDA ne dispose d'aucune infrastructure de protection ou d'accostage.

C- SUPERSTRUCTURES

- ✚ 01 halle aux poissons d'une superficie de 277 m².
- ✚ 72 magasins pour les armateurs de la pêche artisanale.
- ✚ 01 atelier artisanal de réparation de barque de pêche.
- ✚ 01 atelier mécanique.
- ✚ 01 fabrique de glace de capacité totale de 5 t/jour.
- ✚ 01 chambre froide d'une puissance frigorifique de 3,54 kw.
- ✚ 01 local de stockage et de lavage des caisses d'une superficie de 44,3 m².
- ✚ 01 station de carburant pour l'essence d'une de capacité de 5 t.
- ✚ 01 antenne médicale d'une superficie de 36 m².
- ✚ 01 salle polyvalente d'une superficie de 36 m².
- ✚ 01 local de saisie d'une superficie de 8,2 m².
- ✚ 01 locale poubelle d'une superficie de 8,2 m².
- ✚ 01 local de vente de matériels de pêche.
- ✚ 01 poste de garde.
- ✚ 01 local de stockage des déchets.

I. ACTIVITE DU SERVICE DES PÊCHES MARITIMES

I.1. Flotte immatriculée

A la fin de l'an 2016, la flotte de pêche côtière immatriculée à la DPM d'El Jadida est de l'ordre de 69 navires. Alors que le nombre de barques figurant sur le registre de matricule s'élève à 1 557.

La flotte immatriculée au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida est présentée par type d'unité dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Ventilation de la flotte immatriculée à El Jadida par type d'unité

Type d'unité	Nombre
Alguiers	05
Chalutiers	02
Chalutiers-palangriers	01
Chalutiers-senneurs	04
Chalutiers-thoniers	01
Palangriers	09
Palangriers-senneurs	07
Senneurs	40
Vedette de sauvetage	01
Canots de pêche artisanale	1 557
Total	1 627

I.2. Flotte active

I.2.1. Flotte côtière

Le nombre de navires de la pêche côtière ayant bénéficié d'une licence de pêche au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida durant l'année 2016 est de 37 unités illustrées dans le tableau qui suit :

Tableau 3 : La flotte côtière active au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida

Catégorie	Nombre d'unités actives	Engins de pêche utilisés
Sardiniers	30	Senne coulissante
Chalutiers	03	Chalut de fond
Palangriers	04	Palangre
Total	37	/

I.2.2. Flotte Artisanale

Au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida, la pêche artisanale moyennant des barques en bois est très importante.

En effet, la flotte artisanale active en nombre de 1 295, opère dans le port de pêche d'El Jadida, de Jorf Lasfar, le PDA de Lahdida, de Sidi Abed et plusieurs sites de pêche relevant de cette circonscription. Le tableau suivant en présente la répartition par site :

Tableau 4 : L'état des barques actives dans la circonscription maritime d'El Jadida

Site de pêche	Nombre de canots actifs	Distance d'El Jadida en km	Aménagement
El Jadida	520	-	Port
Lahouira	24	53	Néant
Lahdida	35	45	PDA
Laghouiba	15	40	Néant

Sidi Bouzid	30	04	Plan incliné
My Abdellah	35	12	Néant
Douar Ghadbane	30	15	Néant
Jorf Lasfar	422	20	Port
Sidi Abed	80	32	PDA
Harchane	20	35	Néant
Mrizika	25	48	Néant
Qualidia	59	70	Néant
Total	1 295		

I.3. Actes de gestion de la flotte

Les actes de gestion de l'ensemble de la flotte artisanale et côtière effectués durant l'année 2016 sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Les actes de gestion de la flotte de pêche

Acte de gestion	P. Artisanale	P. Côtière
Immatriculation	48	01
Autorisation de Remplacement		03
Autorisation de Refonte	30	-
Duplicata de congé de police délivré	282	-
Congés de police délivrés suite à une ré-immatriculation	12	-
Congés de police délivrés suite à un remplacement	12	-
Congés de police délivrés suite à une reconversion (alguiers)	06	
Congés de police délivrés suite à un changement du port d'attache	18	-
Changements de moteur réalisés	01	-
Installation de moteur	04	-
Mutation de propriété	143	05
Radiation	17	02
Licences de pêche délivrées	1 295	37

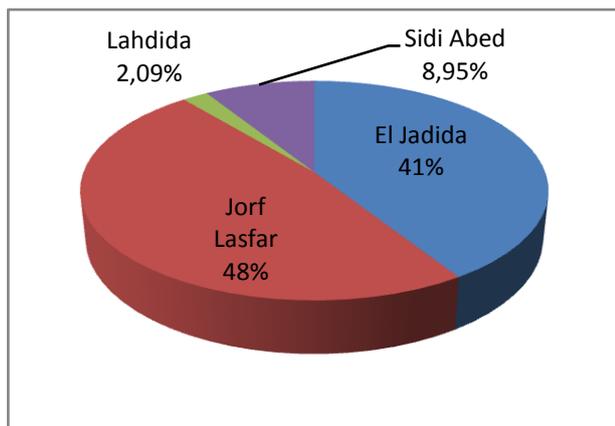
I.4. Production

Au cours de l'année 2016, la production halieutique commercialisée via les halles aux poissons du port d'El Jadida, celui de Jorf Lasfar, des PDA de Sidi Abed et de Lahdida (comme le montre le tableau ci-après), a atteint **32 105 t** pour une valeur de **161 054.08 kDH**, enregistrant ainsi une augmentation de 14 % en poids et de 6 % en valeur par rapport à l'année précédente.

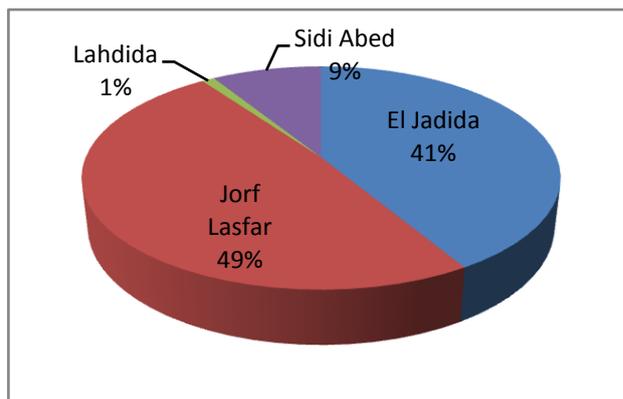
Tableau 6 : La production halieutique au titre de l'an 2016 par halle aux poissons

Site	Poids en t	Valeur en kDH
Port d'El Jadida	11 606,23	66 723,74
Port de Jorf Lasfar	17 138,55	78 454,27
PDA de Lahdida	527,28	1 618,21
PDA de Sidi Abed	2 832,48	14 257,85
Total	32 104,54	161 054,08

Graphe 1 : Les débarquements en poids



Graphe 2 : Les débarquements en valeur



1.4.1. Production par groupe d'espèces

La production halieutique au titre de l'an 2016, ventilée par groupe d'espèce est illustrée par le tableau suivant.

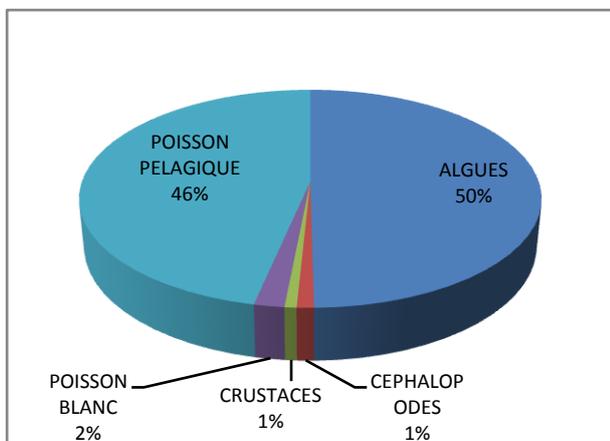
Tableau 7 : Les débarquements par groupe d'espèces au titre de l'an 2016

Groupe d'espèces	Poids en t	Valeur en kDH	% du Poids	% de la valeur
Poisson pélagique	14 976	62 421,62	46,65	38,76
Algues marines*	15 982	56 577,71	49,78	35,13
Poisson blanc	587	14 348,30	1,83	8,91
Crustacés	231	11 406,49	0,72	7,08
Céphalopodes	328	16 299,95	1,02	10,12
Total	32 104,54	161 054,08	100	100

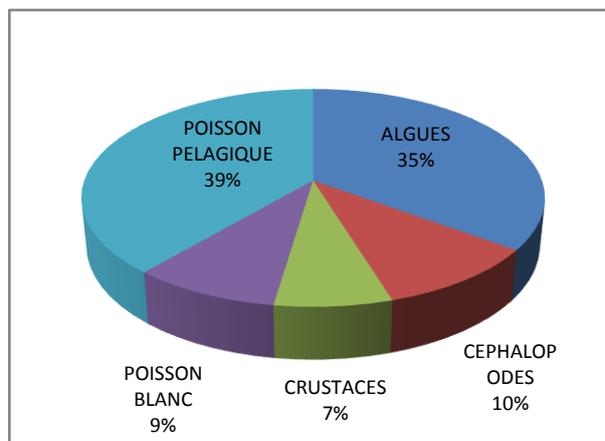
* Correspond aux quantités d'algues humides ayant fait l'objet de débarquements déclarés auprès de cette DPM au titre de l'an 2016 et non taxées par l'ONP (voir activités littorales). La valeur des algues notamment les espèces spinosum et gracilaria a été estimée sur la base d'un DH le kg d'algues sèches.

Les graphiques suivants représentent les apports de la pêche maritime par groupe d'espèces. Les algues marines constituent 50 % du poids total et 35 % de la valeur globale ; suivies par les poissons pélagiques qui forment 46 % et 39 % respectivement du poids et de la valeur. Malgré, les faibles parts en poids des poissons blancs (2 %) et des céphalopodes (1 %), leurs parts en valeur s'élèvent à 9 % pour les premiers et 10 % pour les deuxièmes.

Graphe 3 : Les débarquements en poids



Graphe 4 : Les débarquements en valeur



1.4.2. Production par type de navire

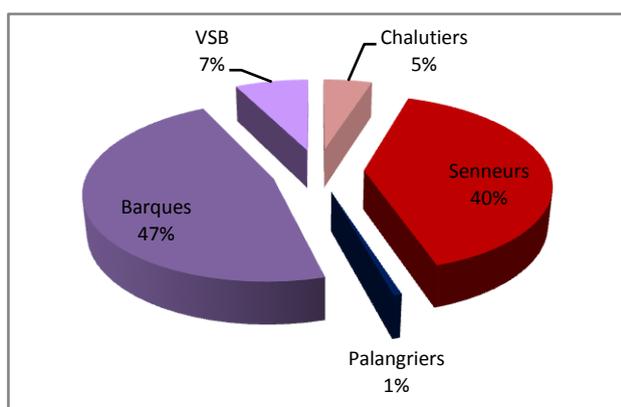
Les apports de pêche sont débarqués par la flotte côtière et artisanale. Une partie provient des «vendeurs sans bateau » ci-après désignés par « VSB ».

Tableau 8 : Les Débarquements par type de navire en 2016

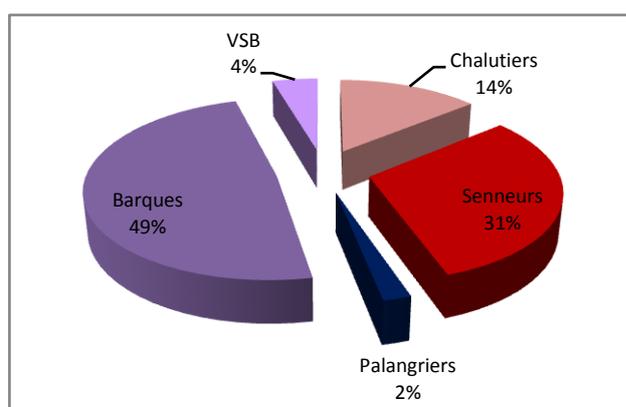
Type de navire	Poids en t	Valeur en kDH
Chalutiers	1 588	22 649,23
Senneurs	12 881	49 521,36
Palangriers	193	3 295,78
Canots	15 046	78 314,50
Vendeurs sans bateau	2 397	7 273,21
Total	32 105	161 054,08

Les graphiques ci-après présentent les débarquements en poids et en valeur par type d'unité de pêche. Les apports des barques et des senneurs représentent 47 % et 40 % du poids ; et 49 % et 31 % de la valeur respectivement, alors que ceux des chalutiers constituent 5 % du poids et 14 % de la valeur ce qui est dû à la valeur commerciale considérable de leurs captures.

Graph 5 : Les débarquements en poids

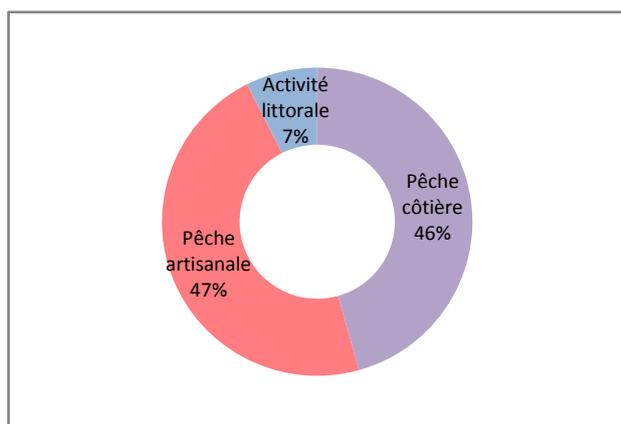


Graph 6 : Les débarquements en valeur

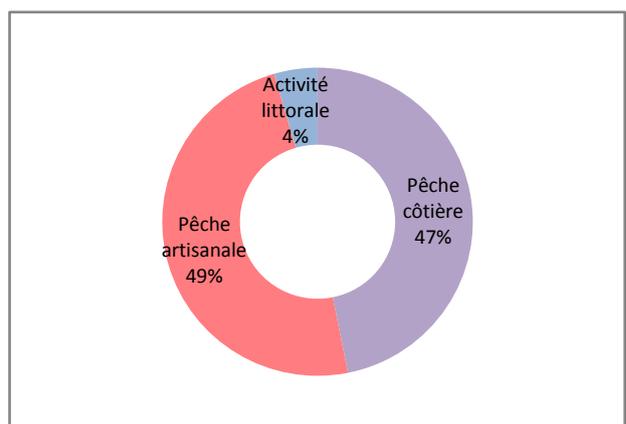


Des représentations graphiques précédentes, on déduit celles ci-dessous montrant la part de la pêche artisanale avec 47 % du poids et 49 % de la valeur, alors que celle de la pêche côtière est de l'ordre de 46 % et de 47 % respectivement du poids et de la valeur. Quant à l'activité littorale, elle ne représente que 7 % des apports et 4 % de leur chiffre d'affaire.

Graph 7 : Les débarquements en poids



Graph 8 : Les débarquements en valeur



1.4.3. Evolution de la production

Les tableaux 8 et 9 montrent l'évolution du poids et de la valeur des apports de la pêche maritime au cours des cinq dernières années.

Tableau 9 : Évolution de la Production halieutique en poids par groupe d'espèces depuis 2012

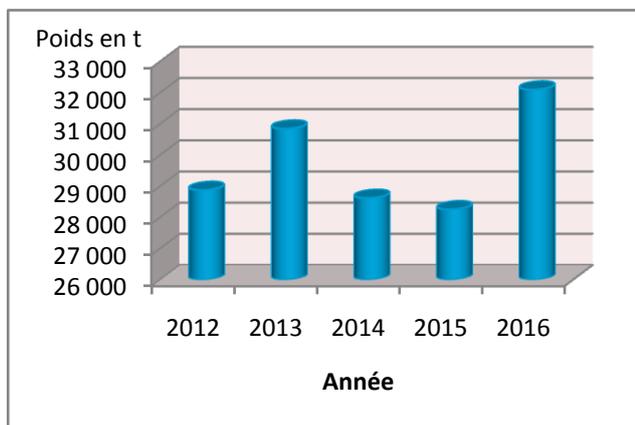
Groupe d'espèces	Poids en t				
	2012	2013	2014	2015	2016
Algues marines	13 406	17 477	13 864	12 158	15 982
Céphalopodes	2 102	510	603	233	328
Crustacés	408	364	382	291	231
Echinodermes	19	0	7	18	0
Poisson blanc	440	602	896	809	587
Poisson pélagique	12 507	11 897	12 872	14 750	14 976
Total	28 880	30 850	28 625	28 260	32 105

Tableau 10 : Évolution de la Production halieutique en valeur par groupe d'espèces depuis 2012

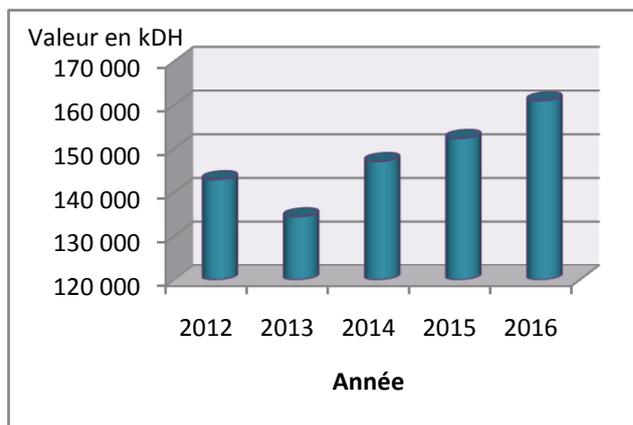
Groupe d'espèces	Valeur en kDH				
	2012	2013	2014	2015	2016
Algues marines	39 690,48	50 083,62	34 888,13	39 252,83	56 577,71
Céphalopodes	32 044,66	15 913,53	27 303,50	10 279,67	16 299,94
Crustacés	10 433,48	7 954,77	11 190,31	14 844,13	11 406,49
Echinodermes	216,33	0,00	70,98	181,70	0
Poisson blanc	10 187,30	11 998,76	19 154,14	19 258,94	14 348,30
Poisson pélagique	50 428,36	48 549,98	54 548,71	68 613,78	62 421,62
Total	143 000,60	134 500,66	147 155,76	152 431,05	161 054,08

La représentation graphique de cette évolution montre que la production globale a augmenté entre 2012 et 2013, elle a baissé entre 2014 et 2015 ; et a augmenté en 2016 de 14 %.

Graphe 9 : L'évolution en poids depuis 2012



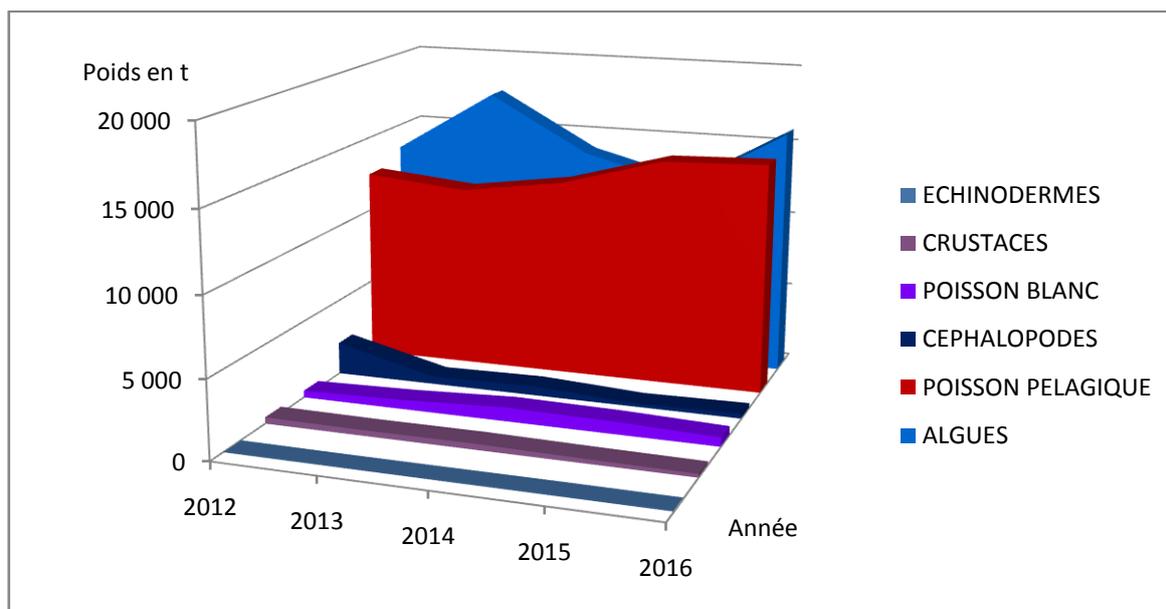
Graphe 10 : L'évolution en valeur depuis 2012



L'évolution des débarquements par groupe d'espèces durant les cinq dernières années permet d'expliquer cette variation et notamment la baisse des captures entre 2013 et 2014. En effet, La quantité des algues marines a nettement diminué de 21 % et 30 % respectivement en poids et en valeur par rapport à 2013 (voir les tableaux 9 et 10), puisque la quantité de l'algue Gelidium déclarée a baissé de 35 %, ce qui est dû à la période d'exploitation des algues marines qui a débuté le premier août 2014 et n'a pas pu être prolongée à l'instar de la campagne 2013 (juillet août) et qui a été prolongée jusqu'au 15 septembre 2013. En revanche, les apports des algues marines ont augmenté de 31 % en 2016.

Par ailleurs, l'augmentation de la valeur entre 2013 et 2014 malgré la baisse de la quantité, s'explique par la croissance de la valeur du poulpe de presque 72 % en 2014.

Graphe 11 : L'évolution des captures par groupe d'espèces depuis 2012



Il apparaît que l'évolution des débarquements du poisson pélagique est à l'augmentation hormis une légère diminution en 2013 pour bien reprendre en 2014 et continuer jusqu'à 2016.

La régression des céphalopodes en 2013 s'explique, par les plafonds de captures instaurés par le plan d'aménagement de la pêche poulpière, cependant on note une augmentation de 41 % en 2016.

Les captures du poisson blanc sont à la hausse malgré leur faible part dans la production globale et à la baisse à partir de 2015. Quant aux crustacés, ils montrent une fluctuation continue d'une année à l'autre.

1.5. Suivi des plans d'aménagement

1.5.1. Suivi de la pêche poulpière

A. Flotte active

Dans la circonscription maritime d'El Jadida, le poulpe est ciblé principalement par les canots de la pêche artisanale mais également débarqué par les chalutiers. Au titre de l'an 2016, les unités ayant débarqué le poulpe comptent **1 016 barques artisanales** et **51 chalutiers** (dont 66 % opèrent généralement en dehors de cette circonscription).

B. Repos biologique

Deux périodes de repos biologiques ont été observées le long du littoral national durant l'année 2016 : la première du premier avril au 31 mai et la seconde du premier septembre au 30 novembre.

C. Production par type de flottille

La production de poulpe au niveau des ports d'El Jadida et de Jorf Lasfar au titre de l'année 2016 a atteint **289.06 tonnes** pour une valeur de **15 109 199.53 DH**.

Tableau 11 : Les débarquements du poulpe par type de pêche durant 2016

Site	Pêche côtière			Pêche artisanale			Total		
	Nb	Poids Kg	Valeur DH	Nb	Poids Kg	Valeur DH	Nb	Poids Kg	Valeur DH
El Jadida	20	42 759,50	2 235 977,51	488	220 863,00	11 573 096,50	508	263 622,50	13 809 074,01
Jorf Lasfar	31	4 148,00	191 783,02	131	21 291,00	1 108 342,50	508	25 439,00	1 300 125,52
Total	51	46 907,50	2 427 760,53	619	242 154,00	12 681 439,00	1 016	289 061,50	15 109 199,53

La comparaison des données relatives à 2016 avec celles de 2015 montre que la production globale du poulpe a augmenté de 79 % en poids et 108 % en valeur. Cette progression s'explique par l'augmentation du quota alloué à cette circonscription qui est passé de 380 t à 420 t, due à une production élevée et au

nombre important de la flotte exerçant cette activité. En outre, les captures du mois d'août ont été exceptionnelles dépassant les 100 t. Par ailleurs, le prix unitaire a également augmenté en raison de la taille du poulpe et de sa qualité.

D'autre par, il y a lieu de signaler que la suspension depuis novembre 2014 des visas des DC de poulpe provenant des sites où l'administration n'est pas représentée, et qui ont été effectuées par les mandataires des patrons de pêche (collecteurs), ce qui donnait lieu à des fraudes et aux déclarations de captures d'origine inconnue. Cette action a eu pour retombées de :

- ✚ Maitriser l'origine et la qualité organoleptique de cette ressource ;
- ✚ Eliminer les doubles déclarations du produit ;
- ✚ Mettre fin à la pêche INN ;
- ✚ Eradiquer les pratiques frauduleuses ;
- ✚ Supprimer la course à la déclaration et l'épuisement du quota pendant les deux premières semaines ;
- ✚ Déclarer les captures réellement débarquées et permettre ainsi aux marins pêcheurs de bénéficier des prestations sociales (CNSS, AMO).

D. Contraintes et lacunes

Le plan d'aménagement de la pêcherie poulpière, géré uniquement par des décisions, est soumis à des faiblesses et contraintes qui entravent sérieusement son suivi notamment dans les cas suivants :

- ✚ Sous déclaration ;
- ✚ Pêche pendant le repos biologique ;
- ✚ Double déclaration des produits ayant été déjà taxés.

I.5.2. Suivi de la pêcherie crevettière

La pêcherie crevettière est réglementée par l'arrêté n° 4198-14 du 25 novembre 2014.

A. Flotte active

Au niveau des ports d'El Jadida et de Jorf Lasfar, la pêche de la crevette a été pratiquée par **37 chalutiers côtiers** au cours de l'an 2016.

B. Production

Durant l'année 2016, les débarquements de la crevette par les chalutiers côtiers aux ports d'El Jadida et de Jorf Lasfar ont atteint **70,29 tonnes** pour une valeur de **4 229 683,33 DH**.

Tableau 12 : Les débarquements de crevette durant les années 2015 et 2016

Chalutiers		2015	2016
Nombre de navires		41	37
Débarquements	Poids (kg)	128 548,50	70 287,00
	Valeur (DH)	7 635 110,00	4 229 683,33

Les débarquements des crevettes durant cette année ont marqué une diminution de 45 % du poids et de la valeur par rapport à 2015.

I.5.3. Suivi de la pêcherie des petits pélagiques

A. Flotte active

Au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida, les sardiniers ayant débarqué le poisson pélagique en 2016 sont en nombre de **66** en outre de quelques chalutiers, palangriers et barques.

A titre indicatif, le nombre des barques pratiquant la pêche à la senne (Chkada), recensées au niveau de la circonscription est de **54**.

B. Production

Les débarquements du poisson pélagique aux ports d'El Jadida et de Jorf Lasfar ont atteint **14 976 t** pour

une valeur de **62 431,62** kDH en 2016. Le tableau suivant montre ces débarquements par type d'unité en 2015 et 2016.

Tableau 13 : Les débarquements du poisson pélagique en 2015 et 2016

Type d'unité	2015		2016	
	Poids t	Valeur kDH	Poids t	Valeur kDH
Sardinier	12 307	53 016,46	12 880	49 473,75
Chalutier	1 526	11 457,28	1 238	9 834,11
Palangrier	165	1 095,13	13	126,96
Barques	752	3 044,92	846	2 986,79
Total	14 750	68 613,78	14 976	62 421,62

I.5.3. Exploitation des algues marines

A. Plan d'aménagement des algues marines

Le Département des Pêches Maritimes a mis en place des mesures d'aménagement visant la préservation des ressources algales et l'optimisation de l'efficacité socio-économique de cette pêcherie.

Le plan d'aménagement de la pêcherie des algues marines sur la façade atlantique a été instauré moyennant les textes juridiques suivants :

- ✚ *Décret n° 2-01-2726 du 4 juin 2002 fixant les conditions et les modalités de pêche et ramassage des algues marines ;*
- ✚ *Arrêté n° 1905.10 du 29 juin 2010 réglementant la pêche et le ramassage des algues marines agarophytes dans certaines zones maritimes du littoral atlantique ;*
- ✚ *Arrêté du Commerce Extérieur n° 1934.10 du 7 juillet 2010 complétant l'arrêté n° 1308-94 du 19 avril 1994 fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures de restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation.*

En outre, à la veille de chaque campagne de pêche des algues marines, le Département Central élabore une Décision qui fixe les mesures d'organisation de la pêche, ramassage, et commercialisation des algues marines : Décision n° 01/16 du 14 juillet 2016.

La circonscription maritime d'El Jadida est concernée par les mesures suivantes :

1. Période de pêche

Conformément à la Décision n°01/16 du 14 juillet 2016, la collecte des algues marines au niveau de l'Atlantique Nord a été ouverte du 15 juillet au 30 septembre 2016.

2. Zoning

La zone II, telle qu'elle est définie dans l'Arrêté n° 1905.10 du 29 juin 2010 réglementant la pêche et le ramassage des algues marines agarophytes dans certaines zones maritimes du littoral atlantique, correspond à la circonscription maritime d'El Jadida. Elle comporte quatre sous zones : PDA de Lahdida (3 sites), Port d'El Jadida (4 sites), Port de Jorf Lasfar (4 sites) et PDA de Sidi Abed (4 sites).

3. Quota de pêche

Le quota de pêche alloué à la zone II est de 4 095 tonnes d'algues reparti comme suit :

- PDA de Lahdida : 525.00 t
- Port d'El Jadida : 798.00 t
- Port de Jorf Lasfar : 1 627.50 t
- PDA de Sidi Abed : 1 144.50 t

4. Effort de pêche

La pêche des algues marines au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida se pratique au niveau de 15 sites avec un nombre maximum de 920 barques répartis comme suit :

- Lahdida :	40	- Nichane :	50	- Jorf Lasfar :	30
- Lahouira :	50	- Sidi Bouzid :	80	- Zanga :	40
- Laghouiba :	30	- Moulay Abdellah :	40	- Sidi Abed :	80
- Port d'El Jadida :	80	- Laaouina :	100	- M'rizika :	70
- Sidi Daoui :	50	- Douar Ghadbane :	140	- Sidi Abed :	40

B- Préparatifs de la campagne 2016

Dans le cadre des préparatifs de la campagne de pêche des algues marines 2016, cette DPM **soutenue et appuyée par les services du Département de la Pêche Maritime**, a entrepris plusieurs actions en vue d'assurer le bon déroulement de cette campagne conformément au plan d'aménagement et aux procédures en vigueur.

1. Sensibilisation et Encadrement de la population maritime

En adoptant une approche participative, la DPM d'El Jadida a engagé un dialogue sérieux et constructif avec la population maritime et avec ses multiples représentants dans un climat de confiance que l'administration a su gagné en leur offrant la possibilité de débattre et de prendre part activement dans l'élaboration d'une vision partagée ayant comme souci fondamental la préservation de la ressource pour eux et pour les générations futures. Pour ce, il a été procédé à :

- ✦ La tenue de plusieurs réunions de concertation avec les services centraux principalement les services de la Direction de la Pêche Maritime ;
- ✦ L'organisation de réunions et de rencontres avec toutes les administrations concernées ;
- ✦ La programmation d'une série de consultations et de réunions au niveau local regroupant tous les intervenants dans le secteur d'exploitation des algues marines : Profession (coopératives, associations, sociétés d'export ...), représentants du Département Central, Délégation de l'ONP, Commission de la pêche relevant du Conseil Provincial etc...,

C'était un travail fastidieux et de longue haleine de formation, de sensibilisation et de conviction qui a fini par payer en faisant de tous les représentants de la profession des partenaires de l'administration dans l'application du plan d'aménagement et la sauvegarde de leur patrimoine.

2. Assainissement de la flotte artisanale

Cette année encore, il a été décidé de permettre à toute la flotte de la pêche artisanale immatriculée à la DPM d'El Jadida et en situation administrative réglementaire d'accéder à la pêche des algues sous réserve de se conformer à la réglementation en vigueur et de déposer un dossier complet.

Cette action combinée au quota individuel a contribué à prévenir et à contrecarrer indirectement la pêche INN en offrant l'opportunité à la flotte et à la population maritime d'opérer dans la légalité d'un côté et de l'autre, en limitant les moyens et les débouchés pour écouler les algues pêchées frauduleusement.

3. Respect de la traçabilité

Afin d'assurer la traçabilité des algues marines du débarquement à l'export et d'éliminer les produits issus de la pêche INN du circuit de commercialisation, les mesures suivantes ont été mises en place :

- ✦ **Evaluation des stocks physiques d'algues marines** : effectuée par des commissions composées des représentants de la DirPM, DPM et de l'ONP dans les différentes zones de stockage appartenant aux sociétés d'export, de valorisation et aux coopératives, les 30 novembre et le 1^{er} décembre 2015 ;
- ✦ **Application de la procédure de déclaration des captures aux algues marines** : dans le cadre d'un travail conjoint avec les services centraux et l'ONP, et ce conformément aux orientations du Département et en concertation avec tous les intervenants dans ce secteur, une procédure locale de déclaration a été élaborée en prenant en considération toutes les particularités de la pêcherie des algues marines ;
- ✦ **Adoption du principe du quota individuel** : le quota global alloué à la circonscription maritime d'El Jadida a été reparti entre les barques ayant le droit d'accès à cette pêcherie et dont la liste a

été transmise à la DSI qui a mis à la disposition de cette DPM un système de reporting permettant le suivi quotidien des QI ;

- ✚ **Engagement des différents intervenants** : via la signature des cahiers des charges spécifiques pour les coopératives, les sociétés, et leurs représentants.

4. Ramassage des algues à pied

Soucieuse du volet social et dans le cadre de la promotion de l'emploi, la DPM d'El Jadida a pris l'initiative d'organiser l'activité de ramassage des algues à pied. Ainsi, huit coopératives et dont principalement des femmes qui subsistent de cette collecte, ont bénéficié des licences de pêche commerciale à pied des algues marines.

Seules 05 coopératives ont déclaré leurs captures d'un total de 607.725 t d'algues sèches soit 14.84 % du quota global.

5. Mesures d'accompagnement

Par ailleurs, les actions susmentionnées ont été accompagnées des mesures suivantes :

Tableau n° 14 : Mesures d'accompagnement

Mesures Entreprises	Partenaires
Publier l'avis aux exportateurs du MCE avant le démarrage de la campagne, et ce pour permettre aux sociétés et coopératives exportatrices des algues marines d'avoir la visibilité quant aux quantités à exporter ;	MCE
Fixer le prix de référence pour la taxe des algues marines avant le début de la campagne ;	DPM/ONP/CPMAN
Mise en place des permanences pour le visa des déclarations des captures par le personnel du service de la pêche maritime	DPMA/DPMA
Renfort primordial des moyens matériels et humains au cours de la campagne des algues marines	DPM/DRHAG/DPMA
Etablissement de PV d'infraction à la réglementation de la pêche à l'encontre des entités détenant des stocks d'algues marines sans justificatifs de traçabilité	DPM/DPMA
Mise en place de la logistique nécessaire au niveau des quatre sites de débarquement en étroite collaboration avec l'ONP	DPM/ONP/DRHAG

6. Plan local de contrôle et de suivi de la pêche des algues marines

Cette DPM a mis en place une procédure organisationnelle locale de lutte contre la pêche INN dans toute la circonscription relevant de son commandement, elle consiste en un maintien continu et sans relâche des opérations de veille et de contrôle sur le terrain pendant le repos biologique. A cet égard, tous les moyens dont dispose cette Délégation aussi bien humains que matériels ont été mis à la disposition de la police de pêche pour la lutte contre les pratiques de pêche non réglementaires et illicites (voir tableau n° 1).

Tableau n° 15 : Moyens humains et matériels engagés dans le contrôle

Moyens humains	Moyens matériels
Personnel habilité relevant de la DPM et les entités y rattachées soit 11 éléments à terre et 03 en mer	L'ensemble du parc automobile (05) Moyens de communication (GSM, radios VHF) Jumelles, Appareils photos... Zodiac de sauvetage « Sidi Abed »

La contrainte liée aux facteurs temps et espace n'est pas prise en considération, les missions de contrôle s'effectuent de manière continue (24/24 h) de nuit comme de jour y compris les weekends et les jours fériés, et sur l'ensemble de la circonscription.

Les actions entreprises depuis l'entrée en vigueur du repos biologique sont :

- ✚ Tournées d'évaluation des stocks physiques des algues dans les unités de stockage ;
- ✚ Veille et contrôle au niveau de la bande côtière de 100 km reliant El Jadida au site de pêche « Mrizika » ;
- ✚ Inspection en mer à l'aide du zodiac de sauvetage assisté par des équipes à terre.

Le tableau ci-après récapitule les résultats des opérations de contrôle pendant le repos biologique et la campagne d'exploitation des algues marines.

Tableau n° 16 : Infractions liées à la pêche des algues marines

Désignation	Nombre
Nombre de PV d'infractions	05
Nombre de comptes rendus	10
Quantité d'algues saisie humides	3 419 kg
Quantité d'algues saisie sèches	139.2015 t
Amendes réglées	02
Poursuites judiciaires	03

Ces actions, ont constitué un message fort transmis à toute la population maritime et à toute personne soucieuse de la pérennité de la ressource sur :

- ✚ La ferme volonté de la DPM de lutter contre la pêche illicite ;
- ✚ La transparence et le sérieux du personnel de la Délégation ainsi que sa compétence et sa polyvalence dans de nombreuses situations ;
- ✚ Les conditions pénibles et rudes du travail de la police de pêche ;
- ✚ Les difficultés et les dangers rencontrés au cours des missions de contrôle.

De ce travail colossal, il en est sorti l'adhésion de la quasi-totalité des professionnels à cette vision de la sauvegarde et de la durabilité des algues marines et particulièrement la période du repos biologique qui a été largement respectée.

C- Déroulement de la campagne

1. Mesures du plan d'aménagement 2016

Cette campagne a été régie par la Décision n° 1/16 en date du 14 juillet 2016 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation des algues marines et qui sont résumées comme suit :

Tableau n° 17 : Mesures du plan d'aménagement

Période de pêche	Du 15 juillet au 30 septembre
Zone de pêche	« Zone II » Circonscription maritime d'El Jadida
Sites de débarquement	PDA de Lahdida, Port d'El Jadida, Port de Jorf Lasfar et PDA de Sidi Abed
Effort de pêche maximal	920 canots
Quota d'algues alloué	14 625 t d'algues humides soit 4 095 t d'algues sèches
Type de quota	Quota individuel non transférable
Activité de ramassage d'algues échouées	696 t d'algues échouées soit 195 t d'algues sèches
Taux de conversion algues mouillées / algues sèches	28 %

2. Logistique mise en place

A la veille de la campagne, toute la logistique (moyens humains et matériels) disponible a été mise en place pour le démarrage dans les meilleures conditions possibles :

- ✚ Mise en place des équipes de travail DPM / ONP épaulées par les cadres de la DirPM ;
- ✚ Mobilisation de 05 véhicules ;

- ✚ Préparation des canevas de la pesée ;
- ✚ Installation, par la DPM et l'ONP, de balances dans les différents sites de débarquements (02 à Lahdida, 08 à El Jadida, 10 au Jorf Lasfar et 01 pont bascule à Sidi Abed) ;
- ✚ Mise en place d'un système de reporting permettant le suivi journalier du QI.

Les DC se sont effectuées selon la procédure locale de déclaration instaurée par cette DPM comme suit :

Tableau n° 18 : Procédure de DC des algues marines

Action	Procédure	Auteur
Accostage	Présentation du registre d'équipage et de son livret maritime ou de sa CIN	Patron
Déclaration de captures	Identification de la barque ; Vérification des papiers de bord et des captures ; Identification de l'espèce ; Pesée du produit ; Etablissement des DC ; Validation et édition de la DC.	DPM, ONP

Cette procédure basée sur **la pesée effective et systématique de la production des barques**, a mis fin aux pratiques illicites et non réglementaires constatées durant les campagnes précédentes, chose qui a permis de déterminer les quantités de l'algue *Gelidium* réellement débarquées par la flotte de pêche artisanale en activité dans ce secteur.

Par ailleurs, cette procédure a été consolidée par la mise en place de plusieurs équipes de contrôle ayant pour mission :

- ✚ Contrôle au niveau des lieux de séchage avant chaque chargement d'algues et délivrance de bons de transport ;
- ✚ Contrôle de la pesée au niveau des lieux de déchargement (lieu de stockage) ;
- ✚ Inspection et évaluation des stocks d'algues de chaque unité avant toute réception.

Ainsi, les opérations de transfert (chargement / déchargement) des algues marines ne peuvent être effectuées qu'en présence d'une équipe de la DPM et d'une autorisation préalable.

Cette démarche a permis de déterminer les quantités exactes d'algues acquises par chaque intervenant dans le circuit de commercialisation.

3. La campagne en chiffre

Le tableau ci-après récapitule des données relatives à la campagne de collecte et de ramassage des algues marines par plongée au titre de l'an 2016.

Tableau n° 19 : La campagne 2015 en chiffre

Nombre de barques ayant présenté des demandes de pêcher les algues	1 025
Nombre de barques ayant déclaré les algues marines	884
Nombre de coopératives détenant un contingent à l'export	07
Nombre de sociétés détenant un contingent à l'export	25
Nombre de DC effectuées	11 047
Quantité déclarée d'algues <i>Gelidium sesquipedale</i> humides	13 647,787 t
Soit la quantité d'algues sèches	3 821,380 t
Pourcentage déclaré du quota global alloué	93.32 %
Chiffre d'affaire calculé sur la base de 3.75 DH/kg	51 179 201.25 Dh
Quantité déclarée d'algues <i>Gelidium sesquipedale</i> humides à pied	1 114,232 t
Soit la quantité d'algues sèches	311.985 t
Quantité déclarée d'algues <i>Gelidium spinosum</i> sèches	41.18 t
Quantité déclarée d'algues <i>Gracilaria</i> sèches	254.56
Quantité totale des algues sèches ramassées à pied	607.725 t

Il est à signaler que vue l'abondance et la bonne qualité des algues dues vraisemblablement au respect du repos biologique, le quota a été épuisé le 13 août soit moins d'un mois après le début de la campagne dont le bilan se résume comme suit :

- ✚ Limitation des sites de débarquements ;
- ✚ Déclaration des captures par le patron de pêche ;
- ✚ Maitrise de l'effort de pêche et des quantités d'algues débarquées (pesée effective et systématique) ;
- ✚ Suivi quotidien des QI et des contingents à l'export ;
- ✚ Association des différents maillons de la chaîne d'exploitation des algues marines par des procurations, contrats ou engagements ;
- ✚ Maitrise des quantités achetées par les sociétés / coopératives et donc du contingent à l'export ;
- ✚ Saisie des algues d'origine inconnue et répression des sociétés frauduleuses ;
- ✚ Lutte contre l'exploitation des algues marines par les barques non réglementaires ;
- ✚ Respect du repos biologique, dès le premier octobre arrêt de toute activité de ramassage ;
- ✚ Autorisation des coopératives à acquérir plus que leurs contingents à l'export sous réserve de s'engager à céder le surplus aux sociétés détenant des contingents à l'export ;
- ✚ Respect de la réglementation et des procédures en vigueur.

D- Contraintes et défaillances

- ✚ Manque de personnel, malgré le renfort et l'appui apportés par les cadres de la DirPM, le nombre de personnes sur le terrain reste loin d'être suffisant pour assurer le service normal de déclaration et de contrôle en plus de celui intense lié à la campagne des algues marines, et ce au niveau des 4 sites ;
- ✚ Déclarations des algues ne se font sur PDA que J+1 voir plus tard ;
- ✚ Publication de l'avis aux exportateurs des algues brutes et d'agar-agar du MCE, après le démarrage de la campagne (02 août 2016) et sa révision le 11 août.

E- Faits marquants

En dépit des difficultés sur le terrain, du manque des moyens et de la réticence de certains professionnels, cette campagne, à l'instar de la précédente, a été couronnée de succès en faisant l'objet de plusieurs réalisations majeures à savoir :

- ✚ Production d'algues marines plus abondante et de meilleure qualité que les années précédentes, constat attesté et soutenu à l'unanimité par les professionnels, et ce grâce au respect du repos biologique ;
- ✚ Valorisation de la ressource par l'augmentation du prix ;
- ✚ Augmentation de l'effort de pêche de 7.6 %, induisant la création de nombre considérable de postes d'emploi ;
- ✚ Délivrance de fiches de transport des algues marines du lieu de débarquement au lieu de séchage attestant de leur origine et assurant le cheminement des algues marines par les circuits formels de commercialisation ;
- ✚ Certification des algues marines à l'instar des autres produits halieutiques via le SI ;
- ✚ Maitrise de l'origine et de la traçabilité du produit tout au long du circuit de commercialisation (pêche - débarquement - séchage - conditionnement et/ou transformation - exportation).

D. Evaluation des stocks

Dans le cadre de l'application de la Décision n° 01/16 du 14 juillet 2016 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation des algues marines ainsi que la procédure locale d'évaluation physique des stocks d'algues élaborée et validée par cette DPM, l'ONP et la Chambre Maritime de l'Atlantique Nord ; quatre commissions mixtes composées des représentants la DPM, de l'ONP et du Département de la Pêche Maritime, ont effectué du 12 au 14 octobre 2016 des tournées d'évaluations des stocks physiques d'algues marines dans les différentes zones de stockage appartenant aux sociétés d'export, de valorisation et aux coopératives.

I.6. Police de pêche

Le contrôle de la police des pêches intervient à différents niveaux de la chaîne de production des produits de la pêche. Il peut avoir lieu en mer ou à terre, du débarquement aux unités de transformation.

La méthodologie de contrôle et d'inspection liée à la procédure INN instaure trois types de contrôle et d'inspection : contrôle du navire au quai, lors du débarquement, à la halle, et aux sites de pêche. Ces contrôles se font en fonction des indicateurs, sur la base du contrôle orienté, stipulé par la méthodologie de contrôle et d'inspection.

Par ailleurs, des tournées de contrôle sont effectuées régulièrement tout au long de la côte pendant le repos biologique des algues marines.

Chaque opération de contrôle est sanctionnée par l'élaboration de rapports d'inspections (Rapport d'inspection navire, Rapport d'inspection après débarquement, Rapport d'inspection au niveau des quais, rapport d'inspection de l'activité de la pêche).

I.6.1. Inspections réalisées

Au cours de cette année, la Délégation des Pêches Maritimes d'El Jadida a effectué, dans le cadre de la commission relative à la police des pêches, 910 opérations d'inspection, celles qui ont été soldées par un constat d'infractions, ont fait l'objet de différents rapports d'inspection établis conformément à la méthodologie de contrôle et d'inspection de la procédure INN et au plan local de contrôle. Le nombre de navires inspectés au cours de cette année s'est élevé à 472. L'état détaillé de ces inspections figure dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 20 : Les inspections réalisées au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida
Au cours de l'année 2016**

Lieu d'inspection	Nombre d'inspections réalisées	Nombre d'unités inspectées
Port d'El Jadida	140	140
Port de Jorf Lasfar	220	100
Halle d'El Jadida	180	-
Halle de Jorf Lasfar	110	-
Sites de pêche artisanale	90	200
Unités à terre	170	32
Total	910	472

Ces opérations ont permis l'établissement de **08** procès verbaux de constatation d'infraction à la réglementation des pêches maritimes et **31** comptes rendus.

Par ailleurs, des infractions ont été également constatées en mer par la Gendarmerie Royale Maritime et qui ont fait l'objet de **02** P.V. d'infractions.

Parmi les **10** PV dressés, **01** ont été classés sans suite faute d'identité des contrevenants. Les neuf restants ont donné lieu à **03** poursuites judiciaires, **05** transactions dont **03** amendes ont été réglées, et un en cours de traitement comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Les P.V. d'infractions constatées à El Jadida au cours de l'année 2016

Entité constatant l'infraction	PV de saisie	Poursuites judiciaires	Amendes réglées	Dossiers en cours de traitement	Total
Délégation des Pêches Maritimes	08	03	03	02	08
Gendarmerie Royale Maritime	02	-	01	01	02
Total	10	03	04	03	10

I.6.2. Typologie des infractions

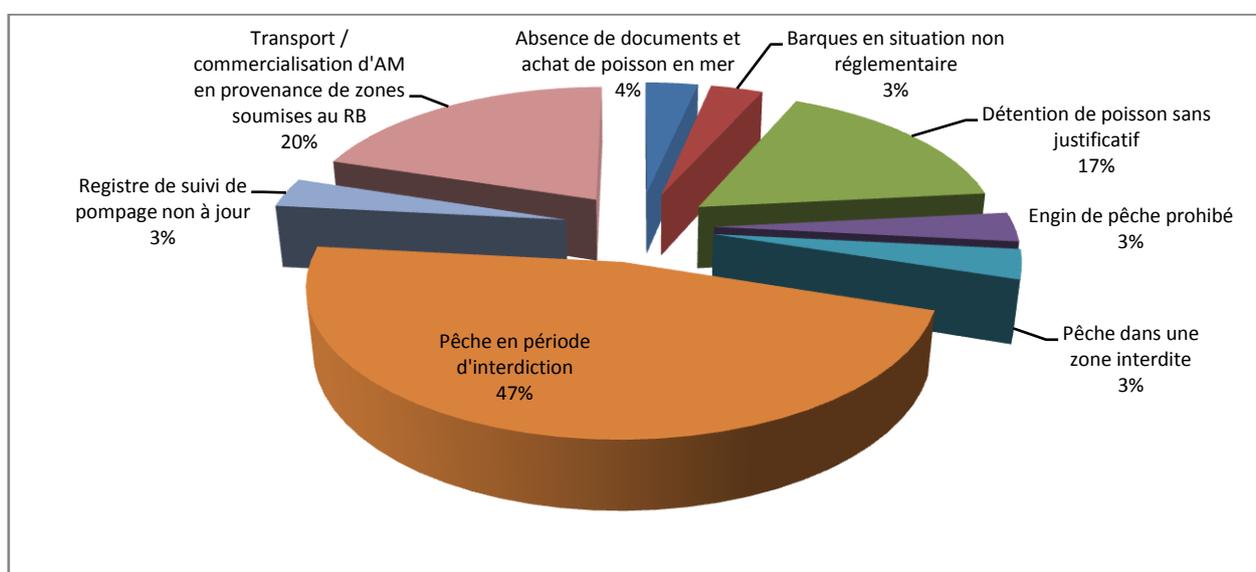
Les infractions constatées relèvent de plusieurs types de délits et sont résumés dans le tableau ci après.

Tableau 22 : Les infractions constatées par type de délits commis

Type de délit	Nombre d'infractions
Absence de documents et achat de poisson en mer	01
Barques en situation non réglementaire	01
Détention de poisson sans justificatif	05
Engin de pêche prohibé	01
Pêche dans une zone interdite	01
Pêche en période d'interdiction	14
Registre de suivi de pompage non à jour	01
Transport / commercialisation d'AM en provenance de zones soumises au RB	06
Total	30

La représentation graphique ci-après montre que la pêche en période d'interdiction représente le délit le plus fréquent, suivi du transport et/ou la commercialisation d'algues marines en provenance de zones soumises au repos biologique (20 %), et la détention de produits de la mer sans justificatif à 17 %.

Graph 12 : Répartition des infractions par type de délit



1.6.3. Engins et produits saisis

Les opérations de contrôle de la police des pêches effectuées au cours de cette année ont permis la saisie de divers engins et produits qui ont été soit détruits, soit stockés en attendant leur vente. Le tableau ci-après en donne un aperçu détaillé.

Tableau 23 : Les produits et engins saisis en 2016

Saisis	Nature	Quantité	Destination
Engins	Filet fixe en mono filament	01	Stocké au local de la DPM
	Filet de pêche	02	01 à la fourrière d'Oualidia / 01 détruit
	5 barques	05	01 détruite et 04 à la fourrière d'Oualidia
Produits de la pêche (en kg)	Algues marines humides	3.419 t	Stockées chez la Sté SETEXAM
	Algues marines sèches	139.215 t	Stockées chez les contrevenants
	Sabre	1 910 kg	Destruction
	Chinchard	234 kg	
	Poulpe	25 kg	
	Merlu	29 kg	

Loup bar	2.5 kg	Remis à la mer
Langue	35 kg	
Oursins	335 kg	
Palourde	4 kg	

I.6.4. Evaluation des stocks physiques des grands crustacés

Au cours de l'année 2016, La cellule des industries de la pêche a effectué **deux** visites d'évaluation physique des stocks des grands crustacés (langoustes et homards) à la veille du repos biologique des grands crustacés, et ce conformément à la loi 39/03.

I.7. Activités littorales

I.7.1. Aquaculture

La lagune d'Oualidia, d'une superficie de 400 ha, offre un site naturel de grandes potentialités pour la conchyliculture d'espèces lamellibranches telles que la palourde et l'huître creuse.

Les établissements de purification, de conditionnement et d'expédition des coquillages sont en nombre de 4 et sont : TAT ; OSTREA ; Princesse des huîtres ; ROUANE.

L'élevage de l'huître *Crassostrea gigas* est pratiqué dans 10 parcs répartis le long de la lagune et totalisant une superficie de 21.35 ha. Cette activité crée environ 100 postes d'emploi permanent et occasionnel.

L'ostréiculture dans la lagune d'Oualidia n'est pas autonome, en effet, elle est tributaire de l'importation des naissains provenant de la France et de la Grande Bretagne. Le tableau ci-dessous montre la quantité des naissains mis en élevage et la production des huitres dans les parcs ostréicoles à la lagune d'Oualidia.

Tableau 24 : Naissains mis en élevage

Parcs ostréicoles	Naissains mis en élevages			Origine
	Nombre en million d'unités	Valeur en DH	Date	
TAT n° 01	16 (naissains en tube) 0,32 (naissains en paquet)	60 731,00 98 885,00	20/03/2016 26/10/2016	France
OSTREA n° 07	0,4 (naissains de T6) 0,2 (naissains de T6) 0,5 (naissains de T6)	80 000,00 40 000,00 100 000,00	16/02/2016 05/04/2016 24/08/2016	France
Parc ROUANE	0,2 (naissains de T6) 0,2 (naissains de T6)	40 000,00 40 000,00	16/02/2016 24/08/2016	France
PRINCESSE DES HUITRES	0,1 (naissains de T6) 0,2 (naissains de T6) 0,1 (naissains de T6)	25 000,00 50 000,00 25 000,00	16/02/2016 05/04/2016 24/08/2016	France
Total	16 naissains en tube 0,32 naissains en paquet 1,90 naissains de T6	559 616,00	-	-

La production des huitres d'élevage à la lagune d'Oualidia s'élève à 33.55 t pour une valeur de 1 303 000.00 DH.

Alors que la quantité des huitres adultes en provenance de Dakhla qui sont conditionnées et commercialisées par les quatre unités agréées pour la purification, le conditionnement et l'expédition des coquillages à Oualidia, se chiffre à 287 120 kg pour une valeur de 11 607 500,00 Dh. Le tableau ci-après illustre la production par établissement.

Tableau 25 : Production d'huitres par unité au titre de l'an 2016

Société	Huitres d'Oualidia		Huitres transférées de Dakhla	
	Poids en t	Valeur en DH	Poids en t	Valeur en DH
TAT	8,00	313 000,00	104,12	4 165 000,00
OSTREA	13,55	542 000,00	154,50	6 180 000,00
Parc KALI n° 10	10,80	388 000,00	12,50	462 500,00
Parc ROUANE	1,20	60 000,00	16,00	800 000,00
Total	33,55	1 303 000,00	287,12	11 607 500,00

La quantité des coquillages (moule et bigorneau) ramassée, déclarée et enregistrée à la S/DPM d'Oualidia en provenance de Jemaa Ouled Rhanem, au titre de cette année, est de l'ordre de 124.21 t pour une valeur globale de 1 159 680,00 Dh et se répartie comme suit :

Tableau 26 : Production de l'activité de ramassage par unité au titre de l'an 2016

Société	Moule		Bigorneau		Total	
	Poids kg	Valeur DH	Poids kg	Valeur DH	Poids kg	Valeur DH
TAT	46 300	463 000,00	-	-	46 300	463 000,00
OSTREA	28 500	285 000,00	3 300	39 600,00	31 800	324 600,00
Princesse des huitres	1 600	16 000,00	-	-	1 600	16 000,00
DELTA FISH*	-	-	44 510	356 080,00	44 510	356 080,00
Total	76 400	764 000,00	47 810	395 680,00	124 210	1 159 680,00

* Unité sise à Casablanca

1.7.2. Licence commerciale de pêche

Au cours de l'an 2016, cette Délégation a délivré 17 autorisations de pêche sous marine et 1 186 licences de pêche commerciale réparties comme suit :

✚	Ramassage pied de biche :	151
✚	Ramassage algues marines :	986
✚	Pêche à la canne :	49

1.8. Recettes liquidées

Les recettes liquidées par cette DPM au titre de l'année 2016 ont atteint **2 473 048,75 DH** pour **6 146** titres acquittés.

Tableau 27 : Recettes liquidées au titre de 2016

Pêche côtière		Pêche artisanale		Total	
Nombre	Montant en DH	Nombre	Montant en DH	Nombre	Montant en DH
461	1 995 535,00	5 685	477 513,75	6 146	2 473 048,75

1.9. Suivi du carburant détaxé

1.9.1. Consommation du gas-oil

Au titre de l'année 2016, la DPM d'El Jadida a délivré **103** cartes gas-oil au profit des navires de la pêche côtière et dont la consommation est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28 : Consommation du gas-oil au cours de l'année 2016

Trimestre	Nombre de cartes	Quantité en l	Valeur en dh
1 ^{er} trimestre	25	727 984	3 563 705,30
2 ^{ème} trimestre	26	384 696	2 182 527,23
3 ^{ème} trimestre	18	461 161	2 654 754,63
4 ^{ème} trimestre	34	552 342	3 672 927,69
Total	103	2 126 183	12 073 914,85

I.9.2. Consommation d'essence

La DPM d'El Jadida a délivré **1 413** cartes essence au cours de l'année 2016 au profit des barques de la pêche artisanale et dont le tableau suivant résume la consommation.

Tableau 29 : Consommation d'essence au cours de l'année 2016

Trimestre	Nombre de cartes	Quantité en l	Valeur en dh
1 ^{er} trimestre	326	263 293	1 491 053,65
2 ^{ème} trimestre	302	284 387	1 860 628,23
3 ^{ème} trimestre	388	406 162	2 586 137,84
4 ^{ème} trimestre	397	313 573	2 019 818,79
Total	1 413	1 267 415	7 957 638,51

II. ACTIVITES DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION ET DE LA PREVENTION DE LA POLLUTION

Le service de la sécurité de la navigation et de la prévention de la pollution a effectué, au cours de l'année 2016, dans le cadre de ses attributions :

- + **Visites techniques réparties comme suit** : Canots de pêche artisanale : **1 163** - Navires de pêche côtière : **50** dont **09** dans le cadre de traitement des messages DNFA (*Défaillance, non fonctionnement et arrêt du Dispositif de positionnement et localisation à bord des navires*).
- + **18** avis aux navigateurs ;
- + **06** opérations de recherche et de sauvetage en mer permettant ainsi de sauver **54** vies humaines et assister **02** navires de pêche et **02** voiliers.

II.1. Visites de sécurité

1 213 visites techniques ont été effectuées à bord des unités de pêche réparties selon le tableau ci-après:

Tableau 30 : Visites techniques réalisées au cours de 2016

Type de visite	P. Artisanale	P. Côtière	Total
Visite de mise en service	39	03	42
Visite annuelle	1117	36	1153
Visites occasionnelles, après avaries	0	02	02
DNFA	0	09	09
Visite de partance	07	00	07
Total	1163	50	1213

Ces visites sanctionnées par des procès-verbaux ont permis de relever **339** prescriptions, nécessitant la rétention de l'unité jusqu'à exécution des prescriptions ou celles à réparer dans un délai. Ces prescriptions sont réparties comme suit :

Tableau 31 : Prescriptions effectuées en 2016

Nature des prescriptions	Nombre
Hygiène	55
Incendie	35
Sauvetage	100
Machine	45
Sécurité/protection équipage	5
Navigation	54
Coque	23
Communication	15
Pollution	7
Total	339

II.2. Suivi de la construction navale

05 navires étaient en cours de construction au cours de l'année 2016 dont 03 ont été mis en service. Un rapport de constatation hebdomadaire de l'avancement des travaux de construction est établi à toutes fins utiles.

Aussi, des visites de suivi de construction ont été effectuées pour 23 barques remplacées conformément à la réglementation en vigueur.

En outre, le service a assuré le suivi de réparation et de maintenance de 07 navires de pêche côtière et de 221 barques de pêche artisanale hissées au chantier naval.

II.3. Avis aux navigateurs

Le service de la sécurité de la navigation et de la prévention de la pollution maritime a diffusé au titre de l'année 2016, 15 avis aux navigateurs concernant les dangers liés aux conditions météorologiques et les zones interdites à la navigation.

Il convient de signaler que cette Délégation reçoit quotidiennement les bulletins météorologiques émanant de la Direction Nationale de la Météorologie (DNM).

La diffusion des avis aux navigateurs relatifs aux conditions météorologiques défavorables a donné lieu à 26 jours de suspension de ravitaillement en carburant pour les canots de pêche au titre de l'année 2016.

II.4. Recherche et sauvetage

06 opérations de recherche et de sauvetage en mer étaient réalisées durant l'année 2016 permettant ainsi de sauver 54 vies humaines et d'assister 05 unités

Tableau 32 : Répartition des événements de mer en 2016 selon les causes

Nature de l'événement	Nombre
Panne moteur	4
Voile déchiré	1
Evacuation sanitaire -Exercice SAR-	1
Total	06

L'analyse des causes des événements de mer fait ressortir qu'elles sont réparties entre pannes des moyens de propulsion (moteurs et voile) et évacuation sanitaire.

Ce service a procédé également à plusieurs actions de sensibilisation des marins à bord des navires et surtout des canotiers de l'importance du respect des règles générales relatives à la sécurité maritime et la lutte contre la pollution en mer.

Cette Délégation dispose d'une vedette dénommée « DOUKKALA » dédiée aux opérations de recherche et de sauvetage des vies humaines en mer.

Il est à signaler que des sorties hebdomadaires de l'unité de sauvetage sont effectuées pour les essais des machines et des appareils de navigations.

II.5. Prévention de la pollution

Des actions de sensibilisation sur la pollution marine et ses effets néfastes sur la faune et la flore marines sont menées lors des visites techniques en vue d'inciter les marins à la collecte des ordures et des hydrocarbures à bord et de les conserver jusqu'à l'arrivée au port pour les évacuer dans les installations de réception.

Par ailleurs, et conformément à la loi 12.03 et ses décrets d'application relatifs aux Études d'Impact Environnemental et dont notre Département est représenté au sein des Comités Provinciaux d'Étude d'Impact sur l'Environnement, Le SNPP siège au sein de ces Commissions afin d'examiner les projets de construction de diverses unités industrielles et la délivrance par la suite par les Services Provinciaux relevant du Ministère de l'Intérieur du Certificat d'Acceptabilité Environnemental au profit des unités qui répondent aux conditions et exigences fixées par la loi pour la protection de l'environnement.

Ainsi, au titre de l'année 2016, le SNPP a siégé au sein de **22** comités EIE, pour l'examen de projets industriels.

II.6. États Comparatifs

II.6.1. Visites de sécurité

Tableau 33 : Evolution des visites de sécurité depuis l'an 2012

Type de visite	2012	2013	2014	2015	2016
Visites annuelles	1058	1020	1080	1295	1153
Visites de constatation	00	00	00	02	07
Visites occasionnelles et après avaries	02	09	2	31	02
DNFA	00	00	00	04	09
Visites de mise en service	07	14	6	12	42
Total	1067	1043	1088	1 340	1213

II.6.2. Événements de mer

Tableau 34 : Evolution des événements de mer depuis l'an 2012

Type d'unité	2012	2013	2014	2015	2016
Chalutier	00	01	00	01	01
Palangrier	00	02	02	00	01
Sardinier	00	01	00	01	01
Canot	04	02	03	00	00
Plaisancier	01	01	00	01	02
Hauturier	00	00	02	00	00
Autre	00	01	01	01	00
Total	05	08	08	04	05

L'application des mesures de sécurité ont permis de réduire le nombre d'événements entre 2014 et 2016.

II.6.3. Vies humaines

Tableau 35 : Evolution des vies humaines perdues et sauvées depuis l'an 2012

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Vies perdues	00	05	00	02	00
Vies sauvées	11	17	34	35	54

II.7. Suivi VMS

Dans le cadre du suivi des infractions entraînant l'arrêt ou la détérioration du Dispositif de Positionnement et de Localisation des navires de pêche, cette DPM a effectué **09** visites à bord des navires de pêche, les

rapports des enquêtes contradictoires menées par cette DPM n'ont abouti à aucune constatation d'infraction, donc aucun PV d'infraction n'a été établi durant l'année 2016.

III. ACTIVITÉS DE LA CELLULE DES INDUSTRIES DE LA PÊCHE

III.1. indicateurs socio-économiques

III.1.1. Unités de valorisation des produits de la pêche

La circonscription maritime d'El Jadida compte un capital industriel composé de 22 établissements agréés pour les activités de traitement et de conditionnement des produits de la pêche et classés selon les branches d'activités suivantes :

Tableau 36 : Etablissements à terre dans la circonscription maritime d'El Jadida

Branche d'activité	Nombre d'unités
Conditionnement et expédition des grands crustacés vivants	01
Conditionnement et expédition des grands crustacés vivants et conditionnement et éviscération du poisson à l'état frais	01
Semi-conserve d'anchois	01
Conditionnement et expédition des mollusques bivalves vivants	05
Conditionnement et congélation des produits de la pêche	02
Conditionnement et stockage des algues marines séchées	12
Total	22

III.1.2. Production des unités à terre

La production réalisée au titre de l'an 2016 par les unités industrielles sises à la circonscription maritime d'El Jadida a atteint **1 609,49 t** pour une valeur de **81 246 297,85,00 DH**. L'état chiffré réparti entre le marché local et l'export, est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 37 : Production totale réalisée par les établissements agréés au titre de l'année 2016

Type d'activité	Local		Export		Total	
	Quantité (t)	Valeur (DH)	Quantité (t)	Valeur (DH)	Quantité (t)	Valeur (DH)
Conditionnement des grands crustacés vivants	0,000	0,00	177,465	6 755 831,85	177,465	6 755 831,85
Semi-conserve	0,000	0,00	63,810	11 634 450,00	63,810	11 634 450,00
Algues séchées*	0,000	0,000	956,825	47 841 246,00	956,825	47 841 246,00
Agar agar*	0,000	0,000	5,040	1 234 200,00	5,040	1 234 200,00
Conditionnement des coquillages	382,267	12 909 930,00	24,080	870 640,00	406,347	13 780 570,00
Total	382,267	12 909 930,00	1 227,220	68 336 367,85	1 609,487	81 246 297,85

* Les valeurs sont estimées sur la base des prix moyens à l'export.

III.1.3. Emploi au niveau des établissements des industries de la pêche

Le nombre des emplois générés par les établissements de valorisation des produits de la pêche agréés relevant de cette Délégation, est estimé à **56** ouvriers permanents et **115** saisonniers.

III.2. Mise en conformité de la filière pêche

III.2.1. Visite sanitaire

Au cours de l'année 2016, une demande de rétablissement d'agrément sur le plan sanitaire conformément à la loi 28/07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires promulguée par dahir n° 1-10-08 du

26 safar 1431 (11 février 2010) et à ses textes d'application, a été déposée à cette DPM, par conséquent une visite technique d'évaluation des conditions hygiéniques et d'équipement a été effectuée par la commission mixte (DPM/ONSSA).

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en conformité de la filière pêche avec la réglementation sanitaire nationale et les exigences des principaux marchés, il a été procédé au titre de l'année 2016, à 12 visites techniques d'évaluation sanitaire auprès des :

- ✚ Infrastructures portuaires de débarquements et de commercialisation des produits de la pêche ;
- ✚ Halle aux poissons, bassin et quais de débarquement des captures ;
- ✚ Etablissements de traitement et de conditionnement des produits de la pêche.

Tableau 38 : Récapitulatif du programme de mise en conformité de la filière pêche

Entité	Visite d'agrément	Visite d'évaluation
Etablissements industriels	01 (rétablissement)	10
Halle aux poissons	00	01
Navire de pêche	00	00
Total	01	11

III.2.2. Suivi de la profession de mareyage

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 14-08 et de ses textes d'application relative à l'exercice de l'activité de mareyage, cette Délégation a reçu au 31/12/2016, 27 autorisations d'exercice de l'activité de mareyage délivrées par la Direction des Industries de la Pêche, et réparties comme suit :

Tableau 39 : Etat de suivi des cartes délivrées aux mareyeurs

Document	Personne physique	Personne morale	Coopérative	Total
Cartes mareyeurs	13	13	00	26
Extraits de cartes	00	00	00	01

IV. ACTIVITÉS DU SERVICE DES GENS DE MER

L'activité socioprofessionnelle maritime à El Jadida concerne deux segments : L'emploi maritime et la formation maritime.

IV.1. Emploi maritime

IV.1.1. Inscription maritime

Le nombre des marins inscrits à la DPM d'El Jadida a atteint **5 959** marins dont :

- ✚ 2 587 inscrits à la pêche côtière ;
- ✚ 3 372 inscrits à la pêche artisanale.

IV.1.2. Marins actifs

Le nombre de marins marocains actifs est de **5 105** embarqués dont :

- ✚ 1 220 à bord des unités de la pêche côtière ;
- ✚ 3 885 à bord des canots de pêche artisanale.

IV.1.3. Mouvements des marins

Pêche côtière

- ✚ Marins marocains : **1 679**
- ✚ Officiers marocains : **259**

Pêche artisanale

- ✚ Marins canotiers : **2 499**

Vedette de sauvetage

-  Marins : 03
-  Officiers : 04

IV.1.4. Dérogations

Le nombre de dérogations renouvelées au cours de l'année 2016 a atteint **220** réparties selon la fonction exercée comme suit :

Tableau 40 : Dérogations délivrées en 2016

Fonction	Nombre
Patron	48
Second Patron	50
Mécanicien	63
Second mécanicien	59
Total	220

IV.1.5. L'emploi au niveau des autres activités annexes

Le nombre d'emplois directs et indirects générés par les différentes activités annexes à la pêche maritime est estimé à environ 8 574 postes répartis comme suit :

Tableau 41 : État du nombre d'emplois générés en 2016

Catégorie	Nombre d'emplois
Pêcherie des algues marines	8 000 emplois directs et indirects
Aquaculture	100 emplois permanents et saisonniers
Industrie de la pêche	180 emplois permanents et saisonniers
Mareyeurs	254
Chantiers navals	40 emplois permanents et saisonniers

IV.2. Formation maritime

Dans le cadre de la qualification des marins pêcheurs et la promotion socioprofessionnelle, deux groupes de **35** marins opérant dans la pêche côtière, ont validé la totalité des modules de la formation par apprentissage, conduisant à l'obtention du certificat de spécialisation option pêche.

Aussi, **21** marins opérant dans la pêche côtière et la pêche artisanale ont passé avec succès l'examen d'obtention du certificat d'alphabétisation fonctionnelle niveau qualification.

IV.3. Accidents de travail

Le nombre d'accidents de travail constatés au cours de l'année 2016 s'élève à **03**

IV.4. Activités de l'antenne médicale

Le bilan de l'activité de l'antenne médicale au titre de l'année 2016 est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 42 : Bilan des activités de l'antenne médicale en 2016

Désignation	Nombre	
Consultations	Médecine de Soins	336
	Médecine d'aptitude	247
	Soins Paramédicaux	577
	Total	1160

V. SUIVI ET CONTROLE LIES A LA PROCEDURE INN

A rappeler que la mise en place de ce système a démarré en janvier 2010 (*Décision n° 53/09 du 30/12/2009, Procédure de certification des captures du 30/12/2010, procédure informatisée de certification des captures du 30/12/2010, et Note n° 01/07 du 07/01/2010*). Ce système a été renforcé par la publication de la loi 15-12 relative à la lutte contre la pêche INN le 26 mai 2014.

Il est destiné à certifier les produits débarqués par une flotte de pêche en conformité avec la réglementation en vigueur en matière des pêches maritimes, et qui sont destinés à l'exportation vers les pays de l'Union Européenne.

V.1. Bilan global chiffré

Durant l'année 2016, la DPM d'El Jadida a visé **30 109** déclarations de captures et validé **115** certificats de captures dans le cadre du suivi lié à la procédure INN.

L'état détaillé des déclarations visées et des certificats de captures validés au cours des cinq dernières années est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 43 : État des DC délivrées et CC validés par cette DPM au cours des cinq dernières années

Nombre		2012	2013	2014	2015	2016
Déclaration du Patron		21 073	27 725	25 534	32 904	30 109
Déclaration du Collecteur		77	-	-	-	-
S/Total 1		21 150	27 725	25 534	32 904	30 109
CC	Conditionnement de Crustacés	92	13	64	42	46
	Poisson frais	00	00	00	00	04
	Semi-conserve	20	14	10	06	13
	Huile de foie de requin	00	00	00	03	00
	Conditionnement du Gelidium	00	00	00	07	51
	Agar agar	00	00	00	00	01
	Annulés	00	00	01	00	01
S/Total 2		112	127	75	58	115
Totaux		21 262	27 852	25 609	32 962	30 224

V.2. Déclarations de captures

Le visa des déclarations de captures (DC) des navires et barques de pêche, est assuré par les agents de la DPM dans le cadre d'une permanence quotidienne.

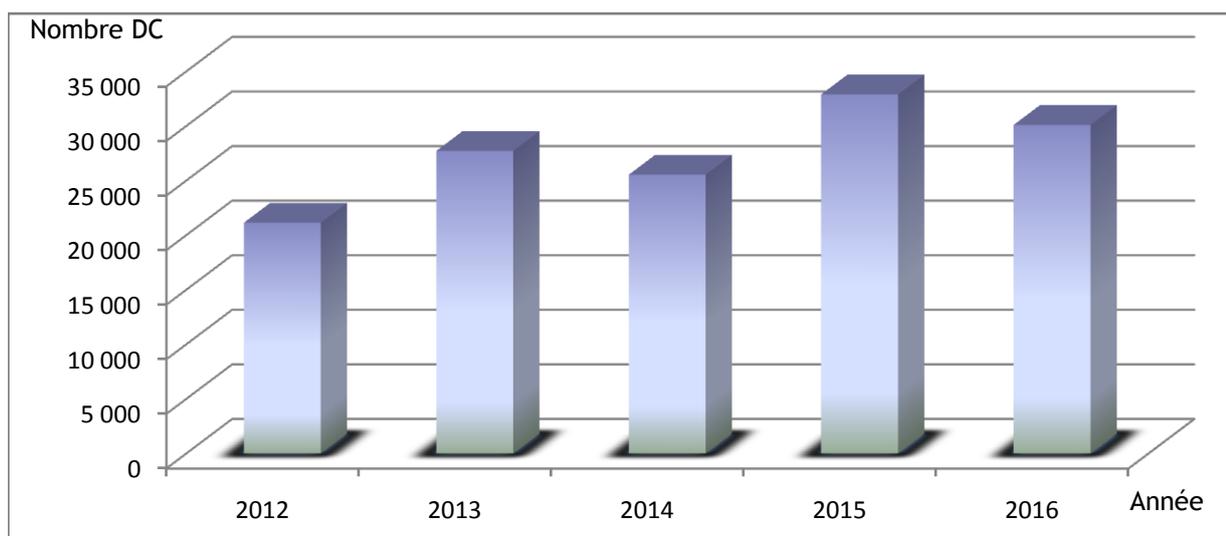
La DPM d'El Jadida a délivré **30 109** DC au cours de l'année 2016, et dont le tableau suivant illustre leur répartition par type de pêche.

Tableau 44 : Les DC visées au cours de l'an 2016

Type de pêche	Nombre de DC visées
Pêche côtière	2 948
Pêche artisanale	27 161
Total	30 109

Le graphe ci-dessous représente l'évolution du nombre de DC visées au cours des cinq dernières années. Il montre une croissance continue depuis l'an 2012 et une légère baisse (de 8 %) due à la baisse des déclarations des algues marines en 2014, puis une augmentation en 2015 et une légère baisse de 8.49 % en 2016.

Graphe 13 : L'évolution du nombre de DC visées par cette DPM depuis l'an 2012

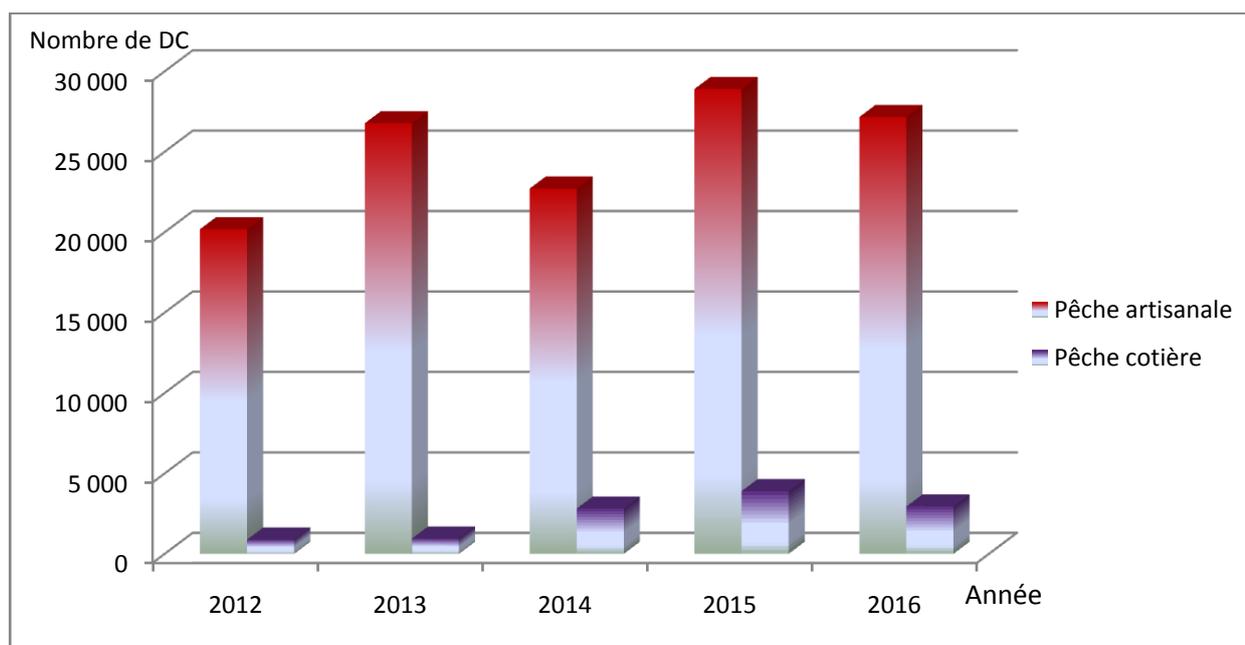


L'état comparatif des DC délivrées par la DPM d'El Jadida durant les cinq dernières années par type d'activité, est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 45 : État des DC visées au cours des cinq dernières années

Type de pêche	2012	2013	2014	2015	2016
Pêche côtière	886	950	2 820	3 898	2 948
Pêche artisanale	Collecteurs	77	-	-	-
	Patrons de barques	20 187	26 775	22 714	29 006
Total DC	21 150	27 725	25 534	32 904	30 109

Graphe 14 : L'évolution du nombre des DC visées par type d'activité au cours des cinq dernières années



L'évolution des DC visées par type d'activité, montre un accroissement continu du nombre des DC de la pêche côtière, et ce depuis l'an 2012 avec une augmentation spectaculaire en 2014 due à la publication de la loi 15-12 relative à la lutte contre la pêche INN interdisant la taxation des produits de la pêche sans déclaration visée par la DPM, cette hausse continue en 2015, cependant le nombre de DC diminue de plus de 24 % en 2016.

Le nombre des DC de la pêche artisanale connaît des fluctuations d'année en année, il a baissé de 6 % en 2016.

V.3. Certificats de captures

La validation des certificats de captures est assurée par la Cellule des Industries de la pêche maritime et se fait durant les horaires de travail habituels.

Jusqu'au 05 décembre 2014, la validation des CC était effectuée au niveau du système informatique S@m@c et ce après la saisie des cessions de captures par les mareyeurs et les demandes d'export par les exportateurs au niveau de S@m@cna. Après la mise en route du système intégré S@m@cv2, tous les actes sont saisis dans un seul et unique site.

Le recours à la certification manuelle a lieu uniquement dans les cas de difficultés à utiliser le système intégré comme : Les DC non synchronisées, problème de connexion, de chargement de données...

La cellule des industries de la pêche a procédé au titre de l'année 2016, à la validation de **115** certificats de captures au profit des établissements de traitement et de conditionnement des produits de la pêche agréés et relevant de cette Délégation ; dont **13** pour la semi-conserve d'anchois, **01** pour le l'extraction de l'agar agar, **46** pour le conditionnement et expédition des grands crustacés vivants, **51** pour le conditionnement à l'exportation du Gelidium séché et **04** pour l'exportation du poisson frais.

Tableau 46 : Etat global des CC délivrés en 2016

Certificats de capture validés dans SI	Certificats de capture délivrés manuellement	Certificat de captures annulé	Total
89	26	01	115

Il est à signaler qu'un CC a été dé-validé avant sa signature à cause d'une double numérotation.

Le tableau ci-dessous montre que le recours à la voie manuelle est en régression continue jusqu'au 2013, la légère augmentation en 2014 est due essentiellement aux difficultés rencontrées suite au lancement du nouveau SI S@m@cv2. Alors que tous les CC validés manuellement depuis l'an 2015 concernent uniquement les expéditions des algues marines, chose due à l'inadaptation du SI à la certification automatique de cette espèce à l'exception de 2 CC en 2016 qui concernent le poisson frais qui ont été validé manuellement faute de la connexion au SI S@m@cv2.

Tableau 47 : Les CC validés au cours des six dernières années

Voie de validation des CC	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Manuelle	77	06	02	08	07	26
SI	43	106	125	67	51	89
Total	120	112	127	75	58	115

Par ailleurs, le nombre total des CC validés a augmenté jusqu'au 2013. Il diminue à partir de 2014, et augmente en 2016 chose due à la l'augmentation des CC des algues marines. Le tableau suivant montre la variation des demandes d'export émanant des sociétés de transformation :

Tableau 48 : Variation du nombre de CC entre 2014 et 2016

Société	2014	2015	2016	Variation en %
BRAIJA POISSON	39	21	23	10
SOMERPIP II	26	21	23	10
COPRAVE	10	06	13	117
FROZEN RIO DE ORO	00	03	00	-
ITSASOA EL JADIDA	00	00	04	-
Export des algues séchées / agar agar	00	07	52	643
Total	75	58	115	98

Le tableau ci-après représente le poids total exporté par type d'activité via les CC automatiques et manuels validés au cours de l'année 2016.

Tableau 49 : Poids total exporté via Les CC

Type d'activité	Nombre de DC	Poids en kg
Conditionnement des grands crustacés vivants	46	161 016,50
Semi-conserve d'anchois	13	39 016,96
Poisson frais	04	3 276,20
Conditionnement à l'export des algues séchées	51	956 824,92
Extraction de l'agar agar	01	5 040,00
Total	115	1 165 174,58

V.4. Suivi et maintenance

Les PDA sont synchronisés pour prendre en charge les différentes mises à jour effectuées au niveau du SI. Il s'agit principalement de 3 types de synchronisation :

- ✚ Synchronisation PDA/serveur : effectuée quotidiennement
- ✚ Synchronisation Espèces/PDA : En cas d'introduction de nouvelles appellations
- ✚ Synchronisation navires/PDA : En cas d'une nouvelle immatriculation ou licence de pêche

Par ailleurs, des erreurs de saisis peuvent survenir lors des déclarations des captures sur les PDA. Dans ce cas, des rectifications sont réalisées sur le SI.

Durant cette année, **215** rectifications et **08** annulations ont eu lieu suite aux demandes émanant des différents agents en charge des DC et qui sont dues principalement à des erreurs de saisie de : la quantité ; de l'espèce ; du N° d'immatriculation ; de la zone de pêche ; des DC incomplètes...

VI. CELLULE ADMINISTRATIVE

Les différentes activités de la Délégation des Pêches Maritimes d'El Jadida faisant l'objet du présent rapport, sont le résultat des efforts déployés par les ressources humaines attachées aux différents services et entités de cette DPM, chacune dans le champ de ses compétences et attributions, avec un taux d'encadrement de plus de 54 %.

Tableau 50 : Ressources humaines de la DPM d'El Jadida

Entité	Cadre	Agent
DPM d'El Jadida	14	07
Annexe Jorf Lasfar	00	04
PDA de Sidi Abed	01	00
S/DPM d'Oualidia	01	01
Total	16	12

VII. PROJETS ET ACTIONS RÉALISÉS

- ✚ Généralisation de l'installation du système de détection spatiale des navires de pêche par satellite (VMS) : actuellement, toute la flotte côtière opérationnelle est équipée du DPL (dispositif de positionnement et localisation) ;
- ✚ Evaluation des stocks physiques d'algues marines effectuée par des commissions composées des représentants de la DPMA, DPM et ONP, dans les différentes zones de stockage appartenant aux sociétés d'export, de valorisation et aux coopératives, **(du 12 au 14 octobre 2016)**.
- ✚ Instauration d'une procédure locale de déclaration du poulpe et suspension des visas des DC de poulpe provenant des sites où l'administration n'est pas représentée, et qui sont effectuées par

les mandataires des patrons de pêche dans l'optique de contrecarrer la pêche INN et mettre fin aux fausses déclarations ;

- ✚ Qualification des marins pêcheurs de deux groupes de 35 marins opérant dans la pêche côtière, qui ont validé la totalité des modules de la formation par apprentissage, conduisant à l'obtention du certificat de spécialisation option pêche. En outre, 21 marins opérant dans la pêche côtière et la pêche artisanale qui ont passé avec succès l'examen d'obtention du certificat d'alphabétisation fonctionnelle niveau qualification.
- ✚ Entretien et mise à niveau du parc automobile.

VIII. PROJETS ET ACTIONS EN COURS

- ✚ Opération de généralisation de la couverture sociale aux marins pêcheurs artisans ;
- ✚ Organisation des cours d'alphabétisation fonctionnelle des marins pêcheurs artisans, d'initiation à la navigation maritime et à la sécurité de navigation et d'apprentissage des patrons de pêche (Licence A) ;
- ✚ [Elaboration d'une procédure de déclaration des algues marines dans le cadre d'un travail conjoint avec les services centraux et l'ONP, et ce conformément aux orientations du Département et en concertation avec tous les intervenants dans ce secteur \(la Chambre Maritime de l'Atlantique Nord coopératives, associations professionnelles, sociétés d'export et de transformation\) ;](#)
- ✚ Réorganisation des services, redéfinition et réattribution des tâches et élaboration des procédures de travail pour chaque service ;
- ✚ Entretien et aménagement des locaux de la DPM et de l'annexe administratif de Jorf Lasfar ;
- ✚ Mise à niveau de l'antenne médicale dans le cadre du programme d'appui de l'UE ;
- ✚ Aménagement du parking réservé à la DPM.

IX. PROJETS ET ACTIONS PROGRAMMEES

- ✚ Construction de 252 boxes de stockage d'essence qui font défaut au port d'El Jadida ;
- ✚ Acquisition des équipements médicaux de base et du matériel bureautique pour l'antenne médicale dans le cadre du programme d'appui de l'UE ;
- ✚ Equipement des locaux administratifs du PDA de Lahdida.